

197

DQ2

Réserve aquatique de la rivière
Ashuapmushuan

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6212-01-202

Envoi par courrier et par télécopie : (418) 275-4049

Québec, le 9 juin 2004

Monsieur Mario Gagnon
Secrétaire-trésorier adjoint
MRC Le Domaine-du-Roy
901, boulevard. Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8

Objet : Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 1^{er} et 2 juin derniers sur le projet précité, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire valider l'affectation du territoire associée au secteur de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan dans le schéma d'aménagement de votre MRC (documents déposés DB12.1 et DB13.1).

- Selon ces documents, la MRC Le Domaine-du-Roy a attribué au territoire compris entre la limite aval de la réserve aquatique (km 51) et les chutes de la Chaudière (km 89) une affectation **conservation** sur une bande de 200 mètres de largeur en bordure du cours d'eau. L'affectation devient **récréo-forestière** pour le territoire situé en amont des chutes de la Chaudière. L'affectation **conservation** est également attribuée aux 13,7 premiers kilomètres de la rivière du Cran.

Une réponse dans les meilleurs délais serait grandement appréciée. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission